



Rue des déportés 39, 6700 Arlon  
b.kerger@moclux.be

## Ecoles de devoirs :

Mai 2013

### I . La question des devoirs

L'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse a remis récemment un rapport de recherche sur les travaux scolaires à domicile. Toutes les recherches concordent pour souligner que les travaux à domicile renforcent clairement les inégalités entre enfants. En effet les devoirs requièrent un encadrement et des ressources matérielles auxquels tous les enfants n'ont pas nécessairement accès. En outre l'externalisation du temps scolaire impacte le temps des loisirs et des apprentissages non-formels.

Cette situation est d'autant plus interpellante qu'un décret existe mais n'est pas appliqué par toutes les écoles. En outre, elle appelle impérativement à une réflexion de tous les acteurs sur l'externalisation du travail de l'école vers d'autres instances.

Extraits : Philippe Meirieu – Blocs notes « Le travail à la maison : question pédagogique, question sociale, question politique »

*« Le travail scolaire à la maison pose la question de la nature de ce qui est demandé à l'élève en dehors de la classe et du rôle de l'école et des parents dans l'acquisition des méthodes de travail. En effet, quel que soit le travail en question (devoir ou leçon), il n'est pas possible de s'en remettre à une capacité innée ou à l'aide des familles (particulièrement inégalitaire). Apprendre un poème, faire une narration ou une dissertation, rédiger un compte rendu, dessiner une carte... tout cela n'est pas inscrit dans les gènes. Donc, ou bien, du temps est pris en classe pour apprendre concrètement à réaliser cela, ou bien on renvoie à l'inégalité des accompagnements familiaux ou des structures d'aide extrascolaire. Et, en externalisant ainsi ce qui est déterminant pour la réussite scolaire, on compromet la vocation démocratique de l'école. Il convient donc, pour le moins, d'afficher un principe fondamental : tout ce qui est proposé comme travail personnel « à la maison » doit avoir fait l'objet d'un apprentissage méthodique en classe sous le contrôle de l'enseignant. L'école doit apprendre aux élèves à travailler et ne pas les assigner à une écoute plus ou moins active, avant de les envoyer « faire leur travail » ailleurs... »*

Dans ce contexte, la place et le rôle des Ecoles de Devoirs méritent d'être reconnus dans toutes leurs dimensions et dans toutes leurs missions décrétales.

## **II. Les Ecoles de Devoirs**

### **II. 1) Définition**

Article 2 §1<sup>er</sup> (Décret 28-04-2004/12-01-2007)

*Les Ecoles de Devoirs ont pour missions de favoriser :*

- 1) le développement intellectuel de l'enfant, notamment par le soutien à sa scolarité, par l'aide aux devoirs et par la remédiation scolaire*
- 2) le développement et l'émancipation sociale de l'enfant, notamment par un suivi actif et personnalisé, dans le respect des différences, dans un esprit de solidarité et dans une approche interculturelle*
- 3) la créativité de l'enfant, son accès et son initiation aux cultures*
- 4) l'apprentissage de la citoyenneté et de la participation*

Les EDD sont indépendantes des pouvoirs et de l'instruction publics ce qui leur permet une grande adaptabilité aux situations mais est aussi à l'origine d'un manque de moyens. La majorité des EDD sont constituées en ASBL. Elles ont chacune leur propre personnalité, leurs priorités, leur projet d'accueil. Ces différences sont une force quand elles permettent de répondre au plus près aux réalités sociales locales mais ce manque d'uniformité déforce l'identité des EDD aux yeux du public et des pouvoirs subsidiaires.

### **II.2) Les moyens de fonctionnement**

Les EDD connaissent toutes des difficultés pour trouver le financement de leurs activités et stabiliser leur équipe d'accompagnants.

Le décret de 2004 modifié en 2007 a assuré une reconnaissance ainsi qu'un financement systématique et structurel. La subvention octroyée à chaque école l'est au sein d'une enveloppe fermée répartie entre toutes les EDD répondant aux critères légaux.

La reconnaissance des EDD est du ressort du service de l'ONE de même que le traitement administratif des dossiers, le paiement des subventions et le contrôle. Le subside octroyé par l'ONE se situe en moyenne entre 1500 euros et 3000 euros par an en fonction de la fréquentation, du nombre d'implantations et des activités.

Par ailleurs, les EDD recherchent avec plus ou moins de succès des sources de financement extérieures :

- APE
- FIPI (Fonds d'Impulsion à la politique des immigrés)
- Subventions communales
- Plan de Cohésion Sociale,
- ...

### **II.3) Les équipes**

Les équipes des EDD se composent d'un coordinateur et d'un ou plusieurs animateurs, salariés ou bénévoles. La plupart des EDD fonctionnent avec des bénévoles et des salariés travaillant sous divers types de contrat dont beaucoup sont très instables. Le challenge du

coordinateur consiste à recruter et maintenir une équipe stable et à l'impliquer dans la philosophie spécifique des EDD. Il faut jongler avec les disponibilités de chacun et diversifier les compétences.

#### **II.4) Les enfants**

Les enfants de niveau primaire constituent les deux tiers de la population qui fréquente les EDD. Ils sont souvent originaires d'un pays hors Union européenne et issus d'un milieu d'origine socioéconomiquement très défavorisé.

La petite taille des antennes des EDD permet de conserver une dimension familiale, elle ne demande pas beaucoup de moyens et permet de s'installer dans des quartiers défavorisés ou fragilisés.

#### **II.5) Les devoirs, rien que les devoirs ?**

Les pressions conjointes de certains parents et de nombreuses écoles (trop de devoirs) poussent les EDD à accorder de plus en plus de temps à l'accompagnement du travail à domicile. Et par conséquent moins au volet socio-culturel fixé par le décret.

Les Pouvoirs organisateurs ne devraient-ils pas veiller à faire respecter le prescrit en matière de travail à domicile? Les associations d'éducation permanente et les syndicats ne devraient-ils pas interpellier le monde de l'Ecole et le sensibiliser davantage au renforcement des inégalités que cette situation engendre? Ce dossier ne devrait-il pas être travaillé systématiquement en formations (initiale et continuée) des enseignants?"

### **III En province de Luxembourg**

#### **III.1) Des EDD fonctionnent : l'EDD de Marche**

L'employé communal chargé de l'accueil extrascolaire et de l'Accueil Temps Libre ATL, Jean-Philippe Adam, coordonne, à ce titre, l'EDD l'école de devoirs Coup d'Pouce de Marche-en-Famenne.

##### III.1.a) Le cadre

L'EDD de Marche est un projet créé par une association locale « Mic-ados » et repris par la commune de Marche en 2007. Mic-ados n'était pas capable de porter ce projet seul d'un point de vue financier.

Actuellement, il y a trois EDD dans la commune de Marche à :

- Marche (+/- 15 participants en moyenne/jour)
- On (+/- 12 participants en moyenne/jour)
- Aye (+/- 10 participants en moyenne/jour)

L'implantation d'Aye n'est pas reconnue comme EDD car il faut une moyenne de 10 enfants par jours et ce nombre n'était pas atteint les années précédentes. Toutefois, la moyenne ayant considérablement augmenté cette année scolaire, il est plus que probable qu'elle obtienne la reconnaissance l'année scolaire prochaine.

### III.1.b) Les animateurs/formateurs

Personnel rémunéré : 4 animateurs à mi-temps dont 3 employés par la ville de Marche et le quatrième par une asbl communale partenaire qui oeuvre d'ans l'accueil extrascolaire :

- deux à Marche,
- un à On
- un à Aye.

Quant à Jean-Philippe Adam, son travail consiste essentiellement à un travail de gestion du personnel, de coordination et administratif.

Autour des 4 mi-temps, il y a une équipe de 25 volontaires répartis sur les 3 sites. Une partie de ceux-ci sont des instituteurs ou des régents pensionnés. Il y a aussi d'autres profils comme un banquier à la retraite par exemple ou une bénévole de 17 ans.

Les déplacements des bénévoles sont remboursés. Au départ, la grosse difficulté était de trouver des bénévoles. Dans la commune de Marche-en-Famenne s'est créée une plateforme du volontariat qui a permis de trouver 6 bénévoles.

Les permanents suivent des formations chaque année. Pour les bénévoles, c'est plus compliqué et il est délicat de leur imposer des formations. D'autant plus que les formations sont très peu nombreuses dans la province.

### III.1.c) Les enfants

Les enfants sont âgés de 6 à 15 ans. Très peu viennent du secondaire pour plusieurs raisons :

- Localisation des écoles secondaires à Marche pour les sites de Aye et On.
- Les jeunes ados souhaitent se prendre en main tout seul
- Difficulté d'aider les élèves après 12 ans car les matières deviennent plus complexes.

Les enfants proviennent en majorité de milieux défavorisés. Les parents sont peu instruits (niveau primaire) et/ou d'origine étrangère. Certains d'entre eux sont également au chômage et n'ont pas les compétences pour suivre le travail scolaire de leurs enfants.

Au moment de l'inscription, il y a un contact préalable avec les parents qui signent un contrat. Pour la suite, pour faciliter le contact avec les parents, dans la mesure du possible, deux goûters sont organisés chaque année. Les parents peuvent également discuter avec les animateurs quand ils veulent.

Au niveau des écoles, il y a un suivi important des écoles primaires de Marche. Le premier contact se fait généralement via le corps enseignant. Pour la plupart des enfants, le recours à l'EDD se décide déjà fin septembre lorsque les enseignants observent des difficultés scolaires. Sur la commune de Marche, pratiquement toutes les écoles sont partenaires de l'EDD. Les écoles non partenaires le sont en raison de l'éloignement de l'implantation par rapport aux sites d'EDD.

### III.1.d) Le fonctionnement

L'EDD ouvre ses portes les lundis, mardis, jeudis et un vendredi sur deux. Les animateurs/coordonateurs préparent les activités, gèrent les dossiers de 13h30 à 15h15 et ensuite ils accueillent les enfants et travaillent avec eux de 15h30 à 17h30.

Généralement, les parents viennent rechercher leurs enfants, certains rentrent seuls chez eux et parfois les bénévoles ou les employés ramènent les enfants à leur domicile.

- Les lundis, mardis et jeudis sont réservés aux activités d'aide aux devoirs et de remédiation. Les enfants viennent avec leur journal de classe et font leurs devoirs avec les bénévoles. S'ils n'ont pas de devoir, il y a des jeux pédagogiques.
- Les vendredis sont réservés pour des activités sportives ou socioculturelles sur chaque site. Une activité commune aux trois EDD est également organisée trois fois par an. L'an dernier par exemple, ils ont été au bowling, à la patinoire et ils ont rendu visite à un apiculteur.
- La semaine de Carnaval et une semaine à Pâques sont consacrées à la remédiation pour ceux qui ont le plus de difficultés.

### III.1.e) Le financement

Les subsides de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont octroyés au début de chaque année scolaire. Pour les deux sites reconnus, l'EDD a reçu 5112 euros pour l'année scolaire 2011/2012.

Dans les faits, le budget annuel des 3 EDD est de plus ou moins 50 000 euros. C'est la commune, complète le budget de l'EDD. La plus grosse part du budget, ce sont les salaires. Ensuite, ce sont les frais de déplacement et les goûters pour les enfants.

L'EDD demande également aux parents 0,5 euros par séance. Cet apport permet à l'EDD d'obtenir 1600 euros supplémentaires pour l'année 2011/2012.

## **III.2) Des EDD non reconnues fonctionnent : L'Envol de Bertrix**

### III.2.a) Le cadre

En décembre 2011, lors de la réunion de coordination des différents services qui s'occupent de l'Enfance et de la Famille dans la commune, un constat commun avait été abordé : la nécessité de (re)mettre en place un service d'aide aux devoirs tel qu'il avait déjà existé par le passé sur la Commune : l'aide aux devoirs « l'Envol ». Ce service fut organisé à l'époque par le CPAS en partenariat avec Lire et Ecrire et les services de bénévoles.

Les différents services porteurs du projet (constituant le comité d'accompagnement) sont :

- Action Vivre Ensemble ;
- Vie Féminine ;
- CPAS et notamment la coordinatrice du groupe « impulsion » (réinsertion sociale) ;
- La Ligue des Familles ;
- Le Service petite Enfance ;
- La Coordination de l'A.T.L. et l'Accueil Extrascolaire Communal ;
- MDM Oxfam ;
- La bibliothèque et le Centre Culturel ;

L'objectif est également d'étendre ce projet avec d'autres partenaires comme : Les associations de parents, la bibliothèque, Lire et Ecrire,...

L'Envol n'est pas une école de devoirs. Elle pourrait le devenir, mais ce n'est pas un objectif à court terme. La dénomination « Aide aux apprentissages » a été choisie suite à une demande du milieu scolaire de ne pas entendre les mots « devoirs » et « scolaire ».

Les activités se déroulent dans l'entrée du Centre Culturel de Bertrix, à côté de la bibliothèque. Elles se déroulent le mardi et le jeudi de 15h30 à 17h30.

#### - Objectifs du projet

Les objectifs poursuivis sont simples, et pourtant primordiaux pour une famille défavorisée et démunie en terme d'accompagnement scolaire et social de ses enfants :

- Donner ou redonner à l'enfant le goût d'apprendre ; la confiance en lui et en ses capacités, pour qu'il s'épanouisse dans sa scolarité et dans son environnement ;
- Aider l'enfant à organiser son travail scolaire (gestion du temps et méthodes) ;
- Permettre à l'enfant de trouver et de prendre sa place parmi les autres, de faire partie d'un groupe ;
- Aider les parents, s'ils le désirent, à suivre la scolarité de leurs enfants, à reprendre courage et confiance dans leurs capacités à éduquer leur enfant.

#### - Critères de réussite ou résultats attendus

- Un enfant qui s'épanouit dans sa scolarité et dans son environnement ;
- Un enfant qui (re)découvre l'envie d'apprendre ;
- Le bien-être et développement personnel de l'enfant ;
- Une famille qui reprend courage et confiance.

#### - Comment l'Envol s'est-il fait connaître ?

Des documents ont été distribués dans toutes les classes primaires de la commune, à tous les instits, aux logopèdes. Ils n'ont pas été distribués au SAJ et PMS, mais cela pourrait être fait. Des articles sont également parus dans l'Avenir, Passe-partout et Ma commune.

#### III.2.b) Les animateurs/formateurs

- une coordinatrice du projet qui est aussi la coordinatrice de l'ATL à Bertrix ;
- des bénévoles : 3 ou 4 institutrices (maternelles dont 1 primaire) et 9 à 10 autres bénévoles (dont un homme).
- un ou deux bénévoles supplémentaires seraient les bienvenus. Cela permettrait de travailler avec 2 enfants maximum par bénévole et d'avoir un roulement en cas d'essoufflement de certaines personnes moins motivées.

Les bénévoles sont présents 2 heures tous les 15 jours. 4 bénévoles sont présents à chaque fois ;

Tous les bénévoles ont suivi une formation « Félicité » (ouverture du cerveau) qui est utilisée au début de chaque séance. Cette formation est aussi proposée aux parents moyennant une participation de 50 euros.

Une réflexion a été amorcée pour pouvoir rembourser les déplacements des bénévoles. Le comité d'accompagnement a donné son accord. A concrétiser.

### III.2.c) Les enfants

Il y a actuellement environ 18 enfants au total qui bénéficient de l'Envol. A chaque activité, il y a plus ou moins 10 enfants présents. Les enfants sont âgés de 6 à 12 ans. Ils viennent de Bertrix, et sont, pour moitié au moins, issus de familles monoparentales ou à charge principalement de la maman. Ils proviennent majoritairement de l'Ecole du Rosaire (place ou gare) et deux enfants viennent de l'école communale d'Auby. Aucun ne vient de l'Athénée.

Les écoles ont été informées de l'existence de l'Envol ainsi que les PMS (dans le courant de décembre 2012). L'envol est demandeur d'un contact avec les enseignants des enfants, mais rien de systématique n'est organisé actuellement.

Au départ, les parents remplissent une fiche d'identification et signent un « contrat » assez court qui reprend un règlement de travail, les consignes liées au respect et les modalités de paiement, ainsi que la procédure de réclamation en cas de non-paiement.

### III.2.d) Le fonctionnement

Les différentes activités se déroulent dans la salle d'entrée du Centre Culturel de Bertrix, à côté de la bibliothèque le mardi et le jeudi de 15h30 à 17h30

- Accueil : une attention particulière est portée à la socialisation : « bonjour », ranger son manteau, partage, goûter,... ;
- Méthode Félicitée (ouverture du cerveau) : 10 minutes chaque fois : c'est un rituel.
- L'enfant choisit qui va s'occuper de lui pour ses devoirs. Parfois cela n'est pas possible de le satisfaire, on essaye juste de lui faire plaisir ;
- Travail sur le devoir (on se base juste sur le journal de classe) ;
- Détente : soit l'enfant peut se rendre à la bibliothèque pour lire ou pour jouer sur l'ordinateur : jeux pédagogiques (nouvel achat), jeux smart (seul ou à deux) ou jeux de société coopératifs, mandalas,...

Les parents sont invités, mais seulement une ou deux mamans sont venues au début. Projet de voir les parents avec son ou ses enfants en individuel tous les 6 mois.

Les bénévoles de l'Envol peuvent noter l'une ou l'autre remarque au crayon sur le journal de classe de l'enfant. Par exemple : « Devoir réalisé avec l'Envol ».

Il est fortement conseillé aux bénévoles de compléter le cahier de communication pour favoriser un bon suivi des enfants.

Pour l'instant, aucune autre activité n'est prévue en dehors de l'organisation ci-dessus.

### III.2.e) Le financement

La campagne 2012 de Vivre Ensemble portait sur les inégalités sociales concernant les jeunes et les jeunes adultes (d'environ 15 à 25ans). Une attention particulière devrait être portée aux projets qui concernent cette tranche d'âge. Une demande de soutien a donc été envoyée à Vivre Ensemble (demande de 5000 euros).

- La demande de 5000 euros s'est finalement concrétisée par un don de 2500 euros ; ces 2500 euros ont permis d'acquérir une armoire, des jeux, des bescherelles, un lecteur CD, du petit matériel logistique.
- La participation à une activité est de 2 euros par enfant. (Admis au conseil communal).
- Une demande a été introduite au Collège pour avoir un appui dans le but de pérenniser l'activité. Le Collège a donné son accord. (le financement sera assuré d'après les besoins).
- Des locaux communaux sont mis à disposition.
- Le personnel : subvention ONE pour l'ATL (un mi-temps).

### **III. 3) Des EDD non reconnues fonctionnent : Les ateliers d'aide aux devoirs à Arlon**

#### III.3.a) Le cadre

Les ateliers d'aide aux devoirs ont été initiés en 2011 par le CPAS d'Arlon. Deux employées du CPAS (une assistante sociale et une psychopédagogue) assurent la coordination du projet. Les ateliers d'aide aux devoirs ne sont pas une « école de devoirs », au sens strict du décret. Une demande de reconnaissance est en cours.

L'atelier de remédiation scolaire est une structure d'accueil qui développe durant deux après-midis par semaine un travail pédagogique en dehors des heures scolaires.

L'atelier est un lieu accueillant, chaleureux, indépendant des établissements scolaires, qui développe, en dehors des heures scolaires, un travail pédagogique, éducatif et d'accompagnement dans le parcours scolaire de l'enfant, sans pour autant se substituer aux rôles des institutions et des familles.

Des initiatives de soutien scolaire constituent la base d'une action sociale à long terme.

Le projet met l'accent sur la lutte contre l'échec scolaire et l'exclusion sociale.

Ni garderie, ni école après l'école ; il ne s'agit pas de refaire ce qui a été fait en classe mais d'apporter une aide à la réalisation des devoirs et de réexpliquer les notions mal comprises.

#### III.3.b) Les animateurs/formateurs

Deux coordinatrices, employées par le CPAS coordonnent le projet. Le temps de travail qui y est consacré n'est pas clairement établi. En 2011, ce projet s'est ajouté au travail existant.

Leur travail consiste essentiellement en un travail de gestion et de formation du personnel, de coordination et administratif, d'accompagnement des enfants et des familles.

Autour de ces deux employées évoluent 10 volontaires répartis en deux équipes. Ceux-ci sont généralement des femmes, employées, pensionnées ou qui ont cessé leurs activités professionnelles pour se consacrer à l'éducation de leurs enfants.

Aucun régent ou instituteur ne fait partie des équipes.

Leurs déplacements sont remboursés mais ils ne bénéficient d'aucune indemnité forfaitaire.

Chaque année, les coordinatrices proposent et animent une journée de formation.

#### III.3.c) Les enfants

Les ateliers d'aide aux devoirs s'adressent aux jeunes de 6 à 18 ans dont les parents éprouvent des difficultés sociales et/ou financières. L'accès y est gratuit.

Les jeunes accueillis le sont sans distinction idéologique, philosophique, religieuse ou raciale. Afin d'assurer la qualité de l'encadrement, la capacité d'accueil est limitée à 15 jeunes.

Actuellement, 17 enfants sont inscrits et sont, pour la plupart d'entre eux, scolarisés en primaire.

### III.3.d) Le fonctionnement

Les ateliers d'aide aux devoirs se situent à l' « ECPAS Babel », au 44 rue de la caserne à Arlon, en plein centre ville, à proximité des écoles.

Un local est exclusivement réservé et aménagé à cet effet (tables et chaises adaptées, matériel scolaire, ...)

Les ateliers sont ouverts les mardis et jeudis de 15h30 à 17h30.

Les ateliers sont fermés durant les congés scolaires.

Les jeunes peuvent venir à partir de 15h30.

Un temps d'accueil leur est réservé avec un goûter afin de respecter un temps de repos entre l'école et les ateliers d'aide aux devoirs.

### III.3.e) Le financement

Le matériel mis à disposition est un matériel de récupération : vieux tableaux, tables et chaises, ...

Les ateliers ont lieu dans des locaux communaux inoccupés au 3<sup>ème</sup> étage du bâtiment. Le bâtiment est également occupé au rez-de-chaussée et au 1<sup>er</sup> étage, 5 mois par an, par l'abri de nuit.

Afin de financer les frais de déplacement des volontaires, les goûters offerts aux enfants, les frais de cafétéria et les outils pédagogiques et didactiques, nous utilisons une partie du « volet Enfance » du Fonds Epanouissement Socio-Culturel (« FESC »).

Pour l'année scolaire 2011-2012, la dépense fut de près de 3000,00 € tous frais confondus (hors frais de personnel).

## **IV Des actions, des objectifs**

Sans renoncer à poser la question des devoirs dans ses fondements (voir point I), le MOC Luxembourg s'engage ici dans une action visant à promouvoir des Ecoles de Devoirs plus nombreuses, mieux outillées et pleinement opérationnelles dans les 4 missions qui leur sont dévolues.

### **IV.1) Un travail de sensibilisation**

Le MOC Luxembourg mènera un travail de sensibilisation :

- en organisant des soirées publiques de présentation et de débat à partir de la note et d'expériences de terrain
- en communiquant la note vers les pouvoirs communaux
- en présentant le dossier à la presse

### **IV.2) Une coordination Luxembourg**

Le « Projet de décret modifiant le décret du 28 avril 2004 relatif à la reconnaissance et au soutien des écoles de devoirs » ouvre des perspectives quant à la possibilité de disposer d'une coordination régionale pour la province de Luxembourg :

*Article 8. L'article 8 du décret du 28 avril 2004 est complété par un alinéa rédigé comme suit : « Par dérogation à l'alinéa 1<sup>er</sup>, dans la limite des crédits disponibles et en fonction de l'augmentation du nombre d'écoles de devoirs dans les provinces de Namur et de Luxembourg, le Gouvernement peut accorder une reconnaissance à une coordination régionale pour la province de Namur et une reconnaissance à une coordination régionale pour la province de Luxembourg. »*

Aujourd'hui, les informations sur les EDD qui fonctionnent en Luxembourg sont peu nombreuses, difficiles à obtenir et parcellaires. Le responsable de la Coordination des EDD Namur-Luxembourg a fourni une liste de 21 EDD dont l'identification précise est difficile.

A tout le moins, un travail d'identification, un état des lieux devrait être réalisé

- quel statut ?
- quelles collaborations avec les écoles, avec les communes,... ?
- combien d'enfants ?
- ...

Ce cadastre devrait permettre, en toute connaissance de cause, d'avancer vers des EDD plus nombreuses et mieux coordonnées.

Le MOC Luxembourg contactera les parlementaires luxembourgeois qui siègent au parlement de la Communauté française pour les sensibiliser à cette question et obtenir dans les meilleurs délais l'activation d'une coordination régionale pour la province de Luxembourg.

#### **IV.3) Pour des EDD plus nombreuses**

Le travail de sensibilisation et la présence d'un coordinateur sont deux éléments qui permettront peut-être la création de quelques EDD supplémentaires en Luxembourg.